

## **Communiqué de presse**

*Calais, 23.10.2016*

Le gouvernement va procéder à l'expulsion et à la destruction du camp de Calais à partir de lundi 24 octobre. Les associations signataires de ce communiqué déclarent leur vive préoccupation.

### **Concernant la préparation de l'expulsion**

- 1- L'évacuation des habitants du camp n'a pas été précédée d'un diagnostic sur leur situation et leur projet. Le gouvernement n'a pas pris ou laissé le temps nécessaire pour réaliser le « diagnostic partagé » qu'avait concédé B. Cazeneuve le 20 septembre dernier
- 2- Les mineurs isolés n'ont été que tardivement (à partir du 10 octobre) identifiés, alors qu'ils sont sur le camp parfois depuis des mois. L'opération montée dans l'urgence pour les mineurs isolés déclarant avoir de la famille en Grande-Bretagne, à partir du 17 octobre, ne sera terminée que la veille de l'expulsion, et elle s'est déroulée dans des conditions indignes

### **Concernant les solutions mises en place par le gouvernement pour les personnes du camp**

- 1- La seule solution proposée aux habitants du camp, le départ vers les Centres d'Accueil et d'Orientation, peut convenir aux personnes souhaitant demander l'asile. Mais les « dublinés », qui ont laissé de gré ou de force leurs empreintes digitales dans un autre pays d'européen, n'ont pas reçu la garantie qu'ils pourraient demander l'asile en France et qu'ils ne seraient pas expulsés.
- 2- Si un certain nombre de mineurs isolés ont ou et pourront être admis légalement en Grande-Bretagne, le plus grand nombre n'auront par contre d'autre choix, dans l'urgence, que de fuir ou d'accepter d'être regroupés dans le C.A.P. (les conteneurs), qui n'est pas habilité à les recevoir, ou dans des C.A.O. qui seraient agréés pour cela, mais dont le Ministère de l'Intérieur n'a pas encore prouvé l'existence.
- 3- Pour les personnes fragiles, notamment les personnes en suivi médical lourd, les modalités particulières sont inexistantes ou insuffisantes

### **Les conséquences actuelles et prévisibles**

- 1- De très nombreux réfugiés ont quitté le camp (environ 2 000 entre mi-septembre et mi-octobre), notamment pour Paris, où rien n'est prévu pour leur hébergement, ou pour d'autres destinations, et parmi elles des familles et de nombreux mineurs isolés, ainsi laissés en grave danger

- 2- Les forces de police vont procéder à de multiples arrestations de réfugiés en fuite, à des mises en détention et à l'éloignement vers divers centres de rétention, une pratique qui s'accompagne toujours de violations des droits des réfugiés
- 3- Les risques de violence et d'incendie dès le début du démantèlement sont très élevés, à l'expérience de la destruction de la partie sud du bidonville en mars 2016,
- 4- Des camps sauvages vont se reconstituer près de la frontière, dès les premiers jours, et du fait de l'arrivée de nouveaux réfugiés et des retours prévisibles de Paris ou de quelques C.A.O., ce qui mènera à une inhumaine « chasse aux migrants ».
- 5- Si le dispositif d'accueil que constituent le camp de Grande-Synthe, le centre Jules Ferry et le C.A.P. sont fermés ou interdits aux nouveaux arrivants, ce qui est déjà le cas du premier, de très nombreuses personnes resteront à la rue, y compris des familles et des mineurs isolés.
- 6- Les forces de police empêcheront probablement les associations humanitaires d'apporter leur aide aux réfugiés et nous craignons le risque de repénalisation de cette aide.

Les associations qui demandaient l'annulation ou le report de l'expulsion n'ont pas été entendues par le tribunal administratif. Elles témoigneront de la responsabilité du gouvernement dans les désordres, les souffrances et les atteintes aux droits humains, aux principes de la République et à la loi, qui risquent d'accompagner cette expulsion.

**L'Auberge des Migrants, Utopia 56, Refugee Info Bus, Charity Refugees France**